

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317377

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "Dynamique d'accès aux soins et à la santé" : convention liant le  
Département des Bouches-du-Rhône et l'Association Pour le Développement Local du Pays  
de Martigues (APDL)**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion.

Elle est portée par l'association pour le Développement Local du Pays de Martigues.

L'action relève de l'accompagnement social.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'Association pour le Développement Local du Pays de Martigues (APDL) propose l'action «Dynamique d'accès aux soins et à la santé » en faveur de 40 bénéficiaires du RSA (BRSA), sur le territoire d'Istres/Marignane et particulièrement sur les communes de Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts.

La finalité de cette action est la construction d'une dynamique d'accès à la santé et à la remobilisation sociale.

L'action s'appuie sur l'offre de soin du département en associant les professionnels de santé afin de lever les freins physiques et psychologiques.

L'action alterne entre un accompagnement individuel et des séances d'information et de réflexion collectives.

Elle est planifiée sur 12 mois, soit 2 sessions de 6 mois à raison de 20 BRSA par session.

Le BRSA s'inscrit dans un cycle d'ateliers. Chaque cycle s'articule en 2 temps complémentaires :

- 1) un accompagnement individuel (10 heures par stagiaire) :
  - Un accueil personnel effectué par la coordinatrice visant à identifier les freins médicaux et les attentes concernant l'action. Les entretiens suivants favorisent l'accès aux droits et permettent de définir un plan d'actions ;
  - Un entretien final avec le travailleur social : un plan individualisé de santé associe le référent social et donne lieu à une rétrospective sur le parcours et à des préconisations vers des actions d'insertion socioprofessionnelle.
- 2) un accompagnement collectif (40 heures) en parallèle à la poursuite de l'accompagnement individuel, réparti de la manière suivante :
  - 20 heures en ateliers collectifs autour de la santé (CESAM 13, AMPTA, Atelier santé nutrition, Observatoire et promotion de la santé, rencontre avec un psychologue hospitalier) ;
  - 20 heures consacrées à des « ateliers collectifs à la carte » articulés autour de la notion de soin et devant amener le BRSA à une prise en charge de sa problématique santé grâce aux interventions des professionnels (DIABAIX, CMP...).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

*Bilan final de l'activité de l'action du 11/12/2015 au 12/12/2016 :*

- 9 personnes en accompagnement vers l'emploi ;
- 7 personnes en orientation ACTIS ;
- 13 personnes orientées vers des structures diverses (groupe culture, centres sociaux, associations sportives...) ;
- 13 personnes bénéficient d'un suivi psychologique.

*Bilan intermédiaire du 12/12/2016 au 30/06/2017 :*

- 3 personnes suivies par CAP emploi HEDA ou par la MDPH ;
- 2 personnes en cours d'intégration vers un SAS diagnostic ;
- 7 personnes en suivi spécialisé ;
- 8 personnes orientées vers des centres sociaux afin de pratiquer des activités sportives ou participer à des actions culturelles ;
- 2 personnes réorientées vers leur référent social.

Un lien privilégié est établi avec les différentes associations culturelles de la ville et du département (MUCEM, musée ZIEM...).

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 12 décembre 2017 au 11 décembre 2018 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Il est proposé de financer l'action à hauteur de 40.000,00 € selon la proposition énoncée dans le tableau ci-dessous :

<p>Association pour le Développement Local du Pays de Martigues (APDL)</p> <p><u>Statut</u> : association</p> <p><u>Adresse</u> : Quai de la Poterne Quartier de l'Ile 13500 MARTIGUES</p> <p><u>Nom du Président</u> : Mme Françoise EYNAUD</p>	<p>Dynamique d'accès aux soins et à la Santé</p> <p>du 12/12/2017 au 11/12/2018</p> <p>Istres / Martigues / Marignane / Vitrolles</p>	<p>40 BRSA</p>	<p>Montant total de l'action 40.416,47 €</p> <p>Montant accordé Année N-1 40.000,00 €</p> <p>Montant proposé Année 2018 40.000,00 €</p> <p>Cofinancement Autre : 416,47 €</p> <p>Pas d'autofinancement</p>	<p>2017.7/88</p> <p>INS-000856</p> <p>CTD du 08/09/2017</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p>
--	---	----------------	--	---

Cette dépense d'un montant total de 40.000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL